

SE FAIRE SOIGNER TOUT EN TRAVAILLANT

Par **Manou74** Posté le 23/08/2021 à 15h24

Bonjour, je suis alcoolique et veux me faire soigner mais je travaille. Comment faire pour ne pas perdre mon emploi et me soigner en même temps ?

1 RÉPONSE

Moderateur - 23/08/2021 à 18h43

Bonjour Manou74,

Votre inquiétude est bien légitime. En fonction de votre situation médicale il est possible de continuer à travailler tout en étant soignée ou de ne pas risquer de perdre votre emploi parce que vous vous soignez.

La première chose que je vous invite à faire c'est de prendre contact avec un CSAPA (Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) pour prendre rendez-vous avec un professionnel des addictions. Vous pourrez y faire un bilan de votre situation, de vos besoins et de vos contraintes en matière de soins. Peut-être qu'une hospitalisation n'est pas nécessaire et qu'un simple suivi en ambulatoire (sur rendez-vous en dehors de vos horaires de travail) sera suffisant. A ce moment-là vous pourrez continuer à travailler tout en vous soignant.

Si une hospitalisation ou une cure est nécessaire ou si le sevrage rend nécessaire de faire une pause dans votre travail sachez que vous pourrez être couverte par un arrêt de travail fourni par un médecin. L'employeur ne connaîtra bien évidemment pas les raisons de votre arrêt et la loi protège les salariés de tout licenciement pour des raisons médicales. C'est tout simplement interdit. Vous n'avez pas à craindre de licenciement parce que vous vous soignez.

Cordialement,

le modérateur.
